

M. l'Orateur: Peut-être pourrais-je répondre à la question. Je n'ai reçu aucune instruction d'ordre général à propos de ces demandes, qui me viennent de temps en temps de diverses organisations publicitaires. Mais chaque fois que je reçois une telle demande, je me fais toujours un plaisir de consulter les chefs des quatre partis. S'ils y consentent, la permission est accordée. J'ajoute, pour la gouverne du député, qu'il y a une condition à laquelle je tiens: avant que ces photos soient publiées, elles doivent recevoir l'approbation de l'Orateur. Quand je reçois une épreuve, je la montre aux chefs des quatre partis, et, s'ils n'y voient pas d'inconvénient, j'accorde mon consentement.

PERSONNEL DE PROTECTION—DEMANDE D'AUTORISATION DE NE PAS PORTER DE VESTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre compétent, étant donné que je ne vois pas ici le ministre des Travaux publics. On me dit que le personnel de protection des Communes est tenu de porter le veston en toutes circonstances. Vu qu'il a fait si chaud ces jours-ci, et la cruauté de ce règlement, le ministre compétent voudrait-il songer à permettre à ces gens d'enlever leur veston, par ces chaleurs?

M. l'Orateur: Peut-être puis-je fournir une explication à l'honorable député. Depuis deux ou trois ans, notre personnel de protection a été autorisé à ne pas porter la tunique durant l'été. Mais, à la demande de ces employés, la commission de régie interne a fourni à chacun une tunique d'été, et c'est celle-là qu'ils sont appelés à porter aux termes du règlement. Ce sont eux-mêmes qui l'ont demandée.

M. Fraser (Peterborough): Est-elle doublée?

M. l'Orateur: Ayant volontiers obligé un honorable député en répondant à sa question, j'informerai les députés que, d'ordinaire, il n'est pas posé de question à l'Orateur du parquet de la Chambre. S'ils veulent venir me voir, je serai heureux de leur fournir tous les renseignements. J'ai pensé que j'obligerais peut-être un honorable député, comme j'en ai obligé un autre plus tôt; mais, s'il doit y avoir une série de questions, j'y répondrai volontiers lorsque la Chambre sera saisie de mes crédits.

LES PAGES DE LA CHAMBRE—ABRÈGEMENT DE LEURS HEURES DE SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Pour faire suite à la demande de certains députés au sujet des égards que nous devons avoir pour notre personnel, per-

[M. Fraser (Peterborough).]

mettez-moi de saisir l'occasion qui se présente de signaler à la Chambre que depuis quelques jours je me préoccupe du service des pages. Les séances sont longues et exigent de ces jeunes garçons de longues heures de service. La Chambre serait-elle disposée à se contenter d'un service réduit durant la soirée, nous permettant ainsi de diviser le personnel et d'organiser un mode de roulement? Je suis sûr que, dans les circonstances, les pages, qui rendent toujours d'excellents services, apprécieront à sa valeur le geste de la Chambre.

POLIOMYÉLITE

VACCIN SALK—NOUVELLE PORTANT QUE LA MALADIE AURAIT ÉTÉ CONTRACTÉE APRÈS VACCINATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. S. White (Hastings-Frontenac): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il nous dire s'il faut ajouter foi à la nouvelle parue dans les journaux annonçant qu'un enfant du village de Stirling aurait contracté la poliomyélite après inoculation du vaccin Salk?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je puis dire que la nouvelle d'hier qui annonçait qu'un enfant de la circonscription de mon honorable ami avait contracté la poliomyélite après avoir été immunisé par trois inoculations au vaccin Salk a été suivie ce matin par une autre nouvelle annonçant que l'enfant avait quitté le lit. Les médecins disent qu'il n'avait pas la poliomyélite. Nous avons la bonne fortune au pays d'avoir immunisé près d'un million d'enfants sans avoir enregistré un seul incident déplorable.

SUSPENSION DU PROGRAMME D'IMMUNISATION AU COURS DES MOIS D'ÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais poser au ministre une question analogue. Vu que la *Gazette* de Montréal annonce que le programme relatif au vaccin Salk doit être suspendu au cours des mois de juillet et d'août, le ministre peut-il nous dire si les enfants qui ont reçu une première inoculation pourront recevoir au cours des mois de juillet et d'août les deux autres inoculations? Sinon, se peut-il que les effets de la première injection se perdent avant qu'on puisse donner les autres? Je pose cette question parce que, d'habitude, quand on donne une série d'injections pour immuniser des personnes contre d'autres maladies, il faut que ces injections soient données au cours d'une période déterminée.